

Genre de véhicule §)	Marque de fabrication	Type	Modèle année	Relevés-type II°
Voiture auto.lourde	H O U G H	Payloader H O D	1958	2 6 2 1
Machine de travail		pelle mécanique s/pneus		

Caractéristiques "HOD" s/plaquette constructeur s/tableau de bord. - "OH" à l'avant entre les phares
 Moteur Diesel. - Entraînement sur toutes roues Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 6
 Constructeur de chassis The Frank G. HOUGH Co. Subsidiary of I.H.C., Libertyville (USA)

N° du chassis frappé à gauche, derr. siège conduct. s/surface supérieure cadre chassis & s/plaquette
 N° du moteur frappé à gauche, à l'AV s/bloc-moteur (direction de marche), s/plaquette constructeur
 Type du moteur J N - 6 - BI

Poids en mt. à l'arrière	Frein-moteur	-
Cylindrée 6'625 cm³	Frein de remorque	-
Temps 4	Transmission automatique *	Trach/Cabest. -
Refroidissement eau	Nombre vit. avant 3	Crochet de rem. à broche
Entraînement s/toutes roues	Vitesse en 1 ^{re} 4,8 km/h	Voie avant 1'940
Nombre d'axes 2	Vitesse en prise dir. 38 km/h §§)	Voie arrière 1'940
Nombre de pneus 4	Bloquage différentiel aucun	Diem. de bray. 12,90 m **)
Frein à pied hydraulique, à exp.int., av.servo à dépression, s/toutes roues		Porte à faux arr. 1'430
Frein à main mécanique, à exp.int., s/arbre cardan de l'essieu AV, resp.s/roues AV		Porte à f.AV 2'300

Poids	avant	arr.	total	Pneumatiques	avant	arr.	châssis	Dimensions int. en mm +)
A vide	5'200	5'900	11'100	Dimension	16,00-24	16,00-24	14 Fly	Longueur 1'210
Charge utile	-	-	-	Charge pneu	3'585	3'585	Nylon	Largeur 2'350
Total	5'200	5'900	11'100	Largeur pneu (jusqu'à 30 km/h §§)			GRADER	Hauteur 760
Caract. de fabr.	-	-	-	Pression pneu	-	-	-	Hauteur ridelles -

Poids max. garanti or. train roulant	-	Nombre de portes	-	+ de la pelle
Direction: position au centre (s/roues AR) +)		Marque du moteur	CUMMINS	
Allonge 107,95		Course	120,65	C.V. Impch 33,743/124
Forme de la carrosserie	pelle mécanique avec cab. à 1 place (exécution utilisée par l'armée)			SAE
Nombre de places: total 2	(avant - milieu 1 arr. -)			Places debout -
Siège arrière -	Siège-arr. -			

+) Direction avec servo-hydraulique.

§)

2/ flèches + 2 clignoteurs

Phares: marque	2/ BOSCH (dist. du sol 1'950 mm)	Indicateurs de direction au centre	2 flèches
Feux de croisement	2/ Bilux (dist. du sol 1'950 mm)	AR=	2 clignoteurs comb. avec feux stop (rouge)
Feux de position	2/ latér. devant roues AR ***)	Essais-glace	1/ électrique
Phare brouillard	-	Avant-bras	1/ électrique (1-ton)
Feux arrière	2/ au dos feux pos.+ 2/ sous radiat. Nitracteur		2/ latér. au siège conducteur
Réfecteurs	AV= blanc s/tôle protect.-AR= 4 (rgs)	Indicateur de vitesse	cadran km/h
Fou stop	2/ comb.av.feux AR sous radiateur	Figurine de radiateur	aucune
Eclairage N° de contrôle	1/ centre grille radiateur pr.pl.haute	} Pour circuler sur route, les dents de la pelle sont recouvertes par une tôle de protection	
Phare marche arrière	2/ côté AR cabine, à 1'770 mm hauteur		
Équipement électrique	(4 batt. à 6-Volt) 12 Volts		
Mesure du bruit	90 db(A) à 2'300 t/min.-Pot échapp.en travers au-dessus mot. 2 pipes vers AR		

Observations et exceptions: N'est valable que pour des machines ayant un équipement correspondant ainsi que pour les pelles mécaniques sur pneus de l'armée

- §) Immatriculation autorisée comme voiture auto.lourde, avec équipement suppl. sus-indiqué, sans les privilèges selon art. 5 RE.
- §§) Vitesse max.pour circulation s/route = 25 km/h. Cette limite de vit.est indispensable pour raisons de sécurité, et le vhc. n'ayant pas de suspension - Poser une inscription à cet effet bien en vue sur le tableau de bord
- §§§) Largeur max. 2'400 mm - n'est autorisé à circuler que sur le réseau routier ouvert aux véhicules jusqu'à 2'400 mm de largeur.
- *) Transmission automatique, sans verrouillage mécanique. Câles de roues indispensables.
- **) Diamètre de braquage (profil) : 13,10 m.
- ***) Feux de position latéraux doivent fonctionner simultanément avec les feux de route et les feux code, les phares étant situés à 910 mm du profil extérieur du vhc.

25 km/h BT 3/59

Lieu et date de l'expertise-type Brugg, le 5. 6. 1958

La Commission d'expertise-type